

CTE - 036M  
C.P. – Cible de  
réduction d'émissions  
de gaz à effet de serre  
du Québec pour 2030



## Position des OBV du Québec concernant la Cible GES



Déposé à la Commission des Transports et de l'Environnement,  
21 octobre 2015

**Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre  
du Québec 2030**  
**Mémoire du ROBVQ**

**Rédaction**

Marie-Claude Leclerc  
Directrice générale

Regroupement des organismes de bassins versant,s du Québec (ROBVQ)  
870, avenue de Salaberry, bureau 106, Québec (Québec) G1R 2T9  
Téléphone : 418 800-1144, poste 8

Courriel : [mcleclerc@robvq.qc.ca](mailto:mcleclerc@robvq.qc.ca)  
Internet : [www.robvq.qc.ca](http://www.robvq.qc.ca)

**Révision**

Antoine Verville, directeur adjoint (ROBVQ)  
Daniel Desgagné, président (OBV Saguenay)  
Jean-Paul Raïche, 1er vice-président (COGESAF)  
Michel Grégoire, directeur général (OBV Fleuve St-Jean)  
Julie Madore, directrice générale (OBV Nord de la Gaspésie)

**Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre  
du Québec 2030**  
**Mémoire du ROBVQ**

**Table des matières**

I. Synthèse des recommandations	3
1. Présentation de l'organisme	6
1.1 Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)	6
1.2 Le ROBVQ et les changements climatiques	6
1.3 Les organismes de bassins versants (OBV)	7
1.4 Les OBV et les changements climatiques	8
2. Introduction	9
3. Mise en contexte des impacts des changements climatiques sur l'eau	10
4. Réduction des GES	12
4.1 Autres mesures de réduction	14
5. Plan de lutte aux CC et Plan d'adaptation et de résilience aux CC	15
5.1 Le financement des mesures du PACC II et du Plan d'adaptation et de résilience aux CC	17
5.2 Une Alliance pour l'adaptation et la résilience aux changements climatiques	20
6. Évaluation environnementale et stratégique (EES)	22
7. Conclusion	24

# Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030

## Mémoire du ROBVQ

### I. Synthèse des recommandations

#### **Mise en contexte des impacts des changements climatiques sur l'eau**

- ▀ Le ROBVQ invite le gouvernement à proposer un plus grand nombre d'actions pour limiter la vulnérabilité des collectivités et des usages de l'eau dans le PACC II et dans un Plan d'adaptation et de résilience aux CC que nous souhaitons voir adopté et financé adéquatement par des programmes disponibles rapidement ;
- ▀ Le ROBVQ invite le gouvernement à adopter sans tarder une Loi sur les milieux humides afin de les conserver, les restaurer et en créer de nouveaux et ce comme outil de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.

#### **Réduction des GES**

- ▀ Le ROBVQ invite le gouvernement à viser l'atteinte de la cible de 40% sous le niveau de 1990 ;
- ▀ Le ROBVQ invite le gouvernement à limiter l'utilisation du marché du carbone pour atteindre sa cible de réduction de GES au Québec;
- ▀ Le ROBVQ recommande au gouvernement du Québec de développer des projets cohérents avec l'atteinte de la cible de réduction des GES;
- ▀ Le ROBVQ invite le gouvernement à se doter d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et à la respecter pour l'ensemble des projets développés.
- ▀ Le ROBVQ recommande au gouvernement de réviser les normes écoénergétiques pour les bâtiments non résidentiels et les appliquer dans la gestion de ses propres bâtiments ;
- ▀ Le ROBVQ recommande au gouvernement d'être un modèle dans l'application de mesures d'économie énergétique pour l'ensemble de son parc immobilier et automobile ;
- ▀ Le ROBVQ recommande que le gouvernement octroie ses contrats dans tous les domaines en fonction de l'empreinte écologique des compagnies qui en seront attributaires;
- ▀ Le ROBVQ recommande au gouvernement de prendre en considération la réduction des besoins en transport en assurant le déploiement de réseaux de télécommunications fiables et efficaces partout au Québec.

#### **Plan de lutte aux changements climatiques et Plan d'adaptation et de résilience aux changements climatiques**

# Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030

## Mémoire du ROBVQ

- ▣ Le ROBVQ recommande au gouvernement d'adopter en complément du Plan d'action sur les CC, un Plan d'adaptation et de résilience aux CC conséquent;
- ▣ Le ROBVQ invite le gouvernement du Québec à être signataire du «Pacte de Paris sur l'eau» et à présenter à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de décembre 2015 un Plan de réduction des émissions de GES et un Plan d'adaptation et de résilience aux changements climatiques qui inclurait, entre autres, des mesures d'adaptation pour les ressources en eau et des actions pour renforcer les capacités de résilience des collectivités.

### Financement du Plan de lutte aux changements climatiques et Plan d'adaptation et de résilience aux changements climatiques

- ▣ Le ROBVQ recommande au gouvernement de financer de façon importante un Plan d'adaptation et de résilience aux CC à même les revenus du marché du carbone déposés dans le Fonds vert ;
- ▣ Le ROBVQ recommande au gouvernement qu'un pourcentage à définir du Fonds des générations soit versé pour le financement des actions des Plans d'actions sur les CC et du Plan d'adaptation et de résilience aux CC ;
- ▣ Le ROBVQ recommande au gouvernement, pour faire suite au commentaire du VG sur la gestion du Fonds vert, que la gestion de ce Fonds soit transparente et qu'un bilan annuel de l'utilisation de ces Fonds soit déposé par le gouvernement ;
- ▣ Le ROBVQ recommande au gouvernement de créer rapidement des **programmes** de lutte, d'adaptation et de résilience aux CC de façon à financer dès maintenant les actions définies dans ces plans ;
  - ▣ À cet effet, le ROBVQ recommande en particulier:
    - ▣ que le Programme Climat Municipalités du MAMOT, qui a pris fin en 2013, soit renouvelé et axé sur les actions concrètes pour se prémunir contre les impacts des CC sur leur territoire. Ce programme devrait également financer non seulement l'élaboration, mais aussi la mise en oeuvre des actions concrètes des Plans d'action de lutte et des Plans d'adaptation et de résilience aux CC des municipalités. Financement de la mise en oeuvre que ne permettait pas l'ancien programme.
    - ▣ De mandater les OBV, avec les ressources appropriées, afin qu'ils appliquent la démarche d'intégration de la variabilité climatique dans les

## **Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030**

### **Mémoire du ROBVQ**

Plans directeurs de l'eau et pour faire la promotion des actions de ces PDE auprès des acteurs et des collectivités;

- ▣ De mandater les OBV afin qu'ils accompagnent les acteurs de l'eau pour adapter leurs pratiques face aux changements climatiques ;
  - ▣ De mandater les OBV afin qu'ils accompagnent les communautés vulnérables de leur zone pour qu'elles renforcent leurs capacités de résilience.
- ▣ Le ROBVQ souhaite l'appui du gouvernement dans la création d'une alliance pour l'adaptation et la résilience aux changements climatiques.

#### **Évaluation environnementale et stratégique**

- ▣ Le ROBVQ recommande au gouvernement de tenir une série d'études dans le cadre d'une évaluation environnementale et stratégique sur l'eau et les CC qui permettrait de faire le point sur la situation et éviter les problèmes de cohérence dans les décisions gouvernementales ;
- ▣ Le ROBVQ recommande au gouvernement d'inclure la démarche d'intégration de la variabilité climatique proposée par le ROBVQ dans les Plans directeurs de l'eau des OBV et de leur donner les ressources financières nécessaires à cette démarche.

# Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030

## Mémoire du ROBVQ

### 1. Présentation de l'organisme

#### 1.1 Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)

Le ROBVQ compte comme membres les 40 organismes de bassins versants (OBV) agissant sur l'ensemble du territoire québécois méridional. Ceux-ci sont mandatés par la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. En plus de représenter ses membres, le ROBVQ a pour mandat de promouvoir les grands principes de la gouvernance participative et la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassin versant. Le ROBVQ est, dans le cadre de la réalisation de ce mandat, le partenaire privilégié du gouvernement du Québec.

#### 1.2 Le ROBVQ et les changements climatiques

Le ROBVQ travaille depuis près de 5 ans au sein de l'Alliance de Recherche Universités-Communautés - défis des communautés côtières de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent à l'heure des changements climatiques (ARUC-DCC), dont il assure la codirection en la personne d'Antoine Verville, directeur général adjoint, depuis plus de 3 ans. Cette Alliance regroupe 9 universités et 22 co-chercheurs, de même que des partenaires de pratique et des municipalités provenant du Québec, de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. En collaboration avec cette alliance, des outils et une méthodologie afin que les plans directeurs de l'eau des OBV intègrent cette problématique ont été développés: il s'agit notamment de la [Boîte à outils pour l'intégration de la variabilité climatique dans les PDE](#). Les OBV ont également été formés sur l'utilisation de cette boîte à outils qui a été conçue avec l'appui supplémentaire de représentants d'Ouranos et du MDDELCC. De la même façon, les OBV ont été sensibilisés à l'utilisation de démarches de prospective qui permettent de définir des scénarios visionnaires à partir d'une situation actuelle afin de déterminer les scénarios souhaitables et les actions à mettre en oeuvre pour atteindre cette situation. Des outils complémentaires en matière d'analyse de réseaux d'acteurs, d'utilisation des perceptions et représentations sociales et de suivi des engagements et des attentes ont aussi été développés afin d'aider les OBV à agir dans une situation d'incertitude.

De plus, le ROBVQ est signataire du «Pacte de Paris sur l'eau» qui sera présenté dans le cadre du COP21 de Paris en décembre 2015 et qui a pour objectif de renforcer les actions

## **Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030**

### **Mémoire du ROBVQ**

d'adaptation dans les bassins versants du monde entier. C'est cette vision qui est largement partagée par les gestionnaires de bassins versants que nous véhiculerons dans ce mémoire : la nécessité de présenter une position forte à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et un Québec qui est non seulement prêt à mettre les mesures nécessaires pour atteindre un objectif imposant de réduction des émissions de GES, mais également prêt à mettre en oeuvre des programmes d'adaptation, notamment dans les bassins versants, pour limiter la vulnérabilité des collectivités par rapport à l'eau.

D'autre part, le ROBVQ collabore étroitement avec Ouranos, en siégeant, entre autres, sur son comité du programme ressources hydriques et en participant à la refonte de ce programme. Le ROBVQ en collaboration avec le Réseau des organisations de bassin de l'Amérique du Nord (ROBAN) a également organisé un Rendez-Vous international sur la gestion de l'eau qui avait pour thème «La gestion des eaux transfrontalières dans un contexte de changement climatique».

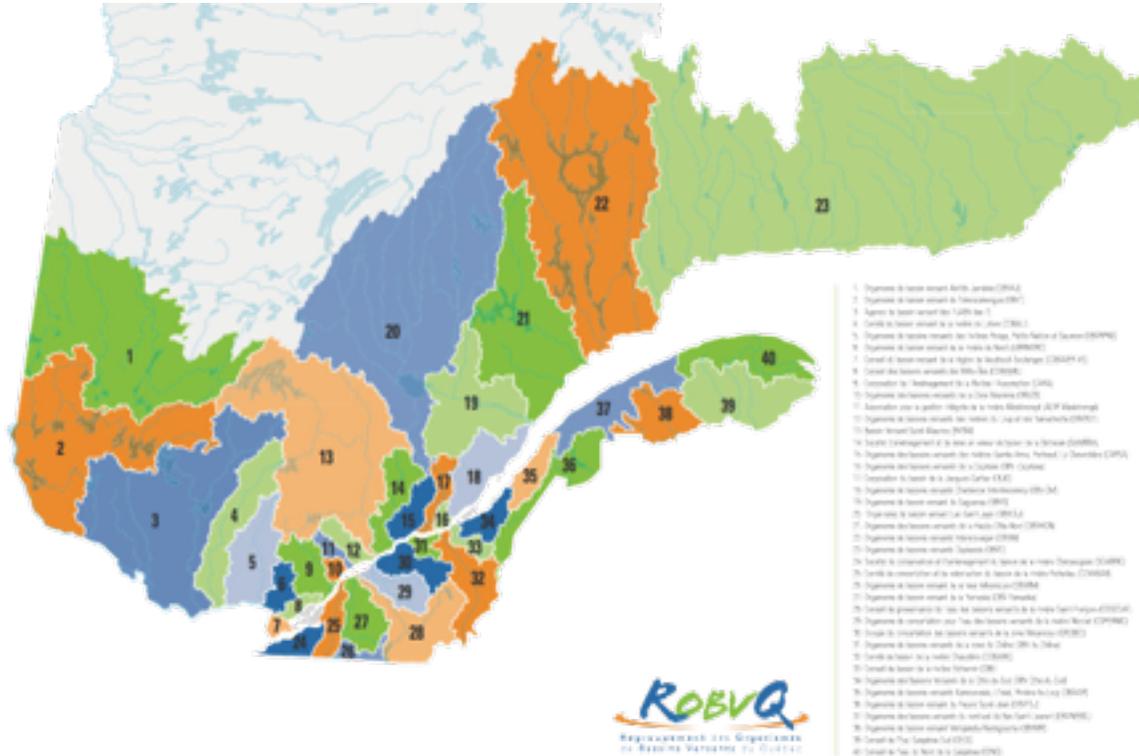
### **1.3 Les organismes de bassins versants (OBV)**

La mission dévolue aux OBV, en vertu de Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, est d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau (PDE) et d'en promouvoir et suivre la mise en oeuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire. Il existe 40 OBV reconnus par le gouvernement du Québec et agissant sur l'ensemble du territoire québécois méridional (figure 1). Ces OBV regroupent plus de 800 acteurs de l'eau à l'échelle provinciale, en plus de travailler directement avec les citoyens de leur territoire.

# Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030

## Mémoire du ROBVQ

Figure 1. 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant



### 1.4 Les OBV et les changements climatiques

En plus d'avoir été formé à l'intégration des changements climatiques dans les PDE, certains OBV ont développé des projets concrets d'adaptation aux CC, comme l'OBAKIR et le Projet d'intégration de la démarche d'évaluation à l'adaptation aux changements climatiques pour le tronçon aval de la rivière Ouelle. Les principales préoccupations concernant la rivière Ouelle sont : problèmes d'érosion, d'embâcles, d'inondations, impacts pour le saumon atlantique, pour les routes, pour l'agriculture, etc.

Un premier projet pour définir les vulnérabilités en milieu agricole, en lien avec des enjeux de biodiversité a été suivi d'un plan de gestion pour assurer une utilisation durable de la ressource. Des mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques spécifiques aux espèces menacées y sont intégrées, alimentant ainsi le plan d'action général pour la rivière.

## Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030 Mémoire du ROBVQ

D'autres initiatives ont été entreprises par les OBV, comme l'OBV Manicouagan qui a mis sur pied un programme de compensation des gaz à effet de serre dont les montants recueillis servent localement à la production et la plantation d'arbustes en bandes riveraines.



*Entreprises, organismes, associations... Visez la neutralité carbone!*

**Participez au programme de compensation des gaz à effet de serre (PCGES)**

Compensez l'ensemble des émissions de carbone que génèrent vos déplacements dans une année ou lors d'un événement (festival, assemblée, forum...)

Grâce à notre grille de calcul des émissions, vous serez guidés dans l'évaluation de vos GES

Les montants de compensation serviront LOCALEMENT:

- PRODUCTION ET PLANTATION D'ARBUSTES
- SENSIBILISATION
- SUVI DES PLANTATIONS
- RECHERCHE

Contactez-nous: Tél. : (418) 298-0742 • [info@obvm.org](mailto:info@obvm.org) • [www.obvm.org](http://www.obvm.org)

Organisme de Bassins versants Manicouagan

*Contribuez au développement durable de la Manicouagan!*

©OBVM

## 2. Introduction

Le ROBVQ est heureux de voir que le Québec est prêt à s'engager internationalement pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre pour 2030 de 37,5% moins élevé qu'en 1990.

Le ROBVQ propose au gouvernement d'employer des outils de gestion intégrée afin de déterminer les actions nécessaires à mettre en oeuvre en réduction des gaz à effet de serre et en adaptation aux CC, comme la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), la Politique d'aménagement du territoire et l'évaluation environnementale et stratégique.

Puisque le ROBVQ représente un réseau de spécialistes dans le domaine de l'eau, ce mémoire se concentrera essentiellement sur cet enjeu.

**Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre  
du Québec 2030**  
**Mémoire du ROBVQ**

**3. Mise en contexte des impacts des changements climatiques sur l'eau**

Les impacts des changements climatiques sur l'eau sont importants actuellement au Québec. Les organismes de bassins versants ont déjà recensé les impacts présentés au Tableau 1 dans les PDE déposés en mars 2014 et qui concernent toutes les régions du Québec. La plus grande variabilité climatique a des impacts sur des problématiques telles que les inondations, les étiages estivaux, l'approvisionnement en eau potable, l'érosion des berges et les glissements de terrain. Plusieurs perturbations climatiques risquent de voir leur intensité, leur durée ou leur fréquence augmenter et amplifier. Mentionnons, notamment les épisodes de pluies diluviennes, les orages violents, les sécheresses prolongées, les épisodes de crues extrêmes, les redoux hivernaux et l'augmentation de la température. Le tableau ci-dessous présente les perturbations climatiques associées à chacune des problématiques.

Tableau 1

<b>Problématique</b>	<b>Perturbations climatiques aggravantes</b>
Étiages prolongés	Sécheresses et augmentation de la température
Inondations	Crues extrêmes, épisodes de pluies diluviennes, redoux hivernaux et orages violents
Approvisionnement en eau potable	Sécheresses, augmentation de la température et pluies diluviennes (recharge de la nappe phréatique affectée car ruissellement)
Érosion des berges	Crues extrêmes, épisodes de pluies diluviennes et orages violents
Glissements de terrain	Crues extrêmes, épisodes de pluies diluviennes et orages violents

Comme le souligne le Centre d'expertise hydrique du MDDELCC, «Il est certain que les changements climatiques auront un impact sur le régime hydrique du Québec méridional,

## **Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030**

### **Mémoire du ROBVQ**

amplifiant les défis associés à la gestion de l'eau<sup>1</sup>». Les crues printanières seront plus hâtives, les étiages estivaux seront plus sévères et plus longs, les étiages hivernaux seront moins sévères, l'hydraulicité hivernale sera plus forte alors que celle estivale sera plus faible, etc<sup>2</sup>. L'Institut national de santé publique du Québec a rédigé un rapport en collaboration avec Ouranos, dans le cadre duquel les effets des changements climatiques sur l'eau sont présentés sans ambiguïté, c'est pourquoi nous reprenons sous forme de tableau, l'essentiel de ces items, en annexe 1.

À la lumière de ces informations, il est clair pour le ROBVQ que le Plan d'action sur les CC et un Plan d'adaptation et de résilience aux CC (non pas seulement une Stratégie) doivent proposer des actions pour limiter la vulnérabilité des collectivités dans le domaine de l'eau. Un excellent exemple : les milieux humides qui captent le carbone, permettent de retenir l'eau et donc de tempérer les inondations et les étiages, et qui agissent comme îlots de fraîcheur, contribuent à recharger les nappes phréatiques, à freiner le ruissellement en cas de pluies intenses. Dans une lutte aux changements climatiques, les milieux humides sont clairement des alliés et doivent être protégés et restaurés.

### **RECOMMANDATIONS**

- ▣ Le ROBVQ invite le gouvernement à proposer un plus grand nombre d'actions pour limiter la vulnérabilité des collectivités et des usages de l'eau dans le PACCC II et dans un Plan d'adaptation et de résilience aux CC que nous souhaitons voir adopté et financé adéquatement par des programmes disponibles rapidement ;
- ▣ Le ROBVQ invite le gouvernement à adopter sans tarder une Loi sur les milieux humides afin de les conserver, les restaurer et en créer de nouveaux et ce comme outil de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.

---

<sup>1</sup> Atlas hydroclimatique du Québec méridional, Impact des changements climatiques sur les régimes de crue, d'étiage et d'hydraulicité à l'horizon 2050, Centre d'expertise hydrique du Québec, MDDELCC, 2015, p. V

<sup>2</sup> *Supra.*

# Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030

## Mémoire du ROBVQ

### 4. Réduction des GES

La production de GES a de nombreux effets négatifs, entre autres sur l'eau. Cette affirmation n'a pas besoin d'être plus élaborée, nous vous référons plutôt aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution des climats, ceux d'Ouranos, de la Fondation David Suzuki ou encore l'ARUC-DCC. Comme le mentionne la Fondation David Suzuki dans son mémoire présenté à la Commission sur les Transports et l'Environnement le 1er octobre 2015 «Jamais l'urgence d'agir pour préserver le climat ne s'est fait sentir avec autant d'acuité. Ne pas agir décisivement à ce point de notre histoire serait le signe de notre échec moral». C'est pourquoi, bien que la cible de 37,5% sous le niveau de 1990 soit intéressante, le ROBVQ invite plutôt le gouvernement à viser l'atteinte de la cible de 40% minimum proposée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution des climats<sup>3</sup>.

Le ROBVQ se range de l'avis du RNCREQ et de la FTQ à l'effet que le Québec devrait limiter le recours de l'achat de crédits carbone à l'étranger pour atteindre sa cible et que l'effort de réduction des GES devrait être fait ici. Le ROBVQ est favorable au marché du carbone, mais invite le gouvernement à mettre en oeuvre un maximum d'actions de son PACC afin d'atteindre sa cible élégamment plutôt qu'en ayant recours à un outil économique à peu d'efforts.

Plusieurs mesures de réduction sont proposées dans le document de consultation et sont, avec raison, essentiellement axées sur les transports et l'aménagement durable du territoire.

En ce qui concerne les transports, il est mentionné dans le document de consultation, page 23 «(...) le secteur des transports (routier, aérien, ferroviaire, maritime et hors route) consommait 80% du pétrole importé et constituait la principale source d'émissions de GES, avec 45% du bilan total». Pourtant, dans le cadre de cette réflexion sur la réduction de nos émissions de GES, le transport d'hydrocarbures du projet Énergie Est, à raison de 400 millions de barils par année, n'est jamais remis en question alors que l'objectif ultime de ce projet est d'alimenter la dépendance au pétrole ce qui produira une quantité impressionnante de GES. Le ROBVQ et les OBV se sentent doublement interpellés quand on prend en considération les possibles impacts des projets d'oléoducs sur les plans d'eau.

---

<sup>3</sup> <http://www.climatechange2013.org/>

## Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030 Mémoire du ROBVQ

D'autres parts, l'aménagement durable du territoire doit permettre de mettre en oeuvre des solutions d'adaptation concrètes. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles le ROBVQ est signataire de l'Alliance ARIANE, pour une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Les signataires invitent le gouvernement à se doter d'une telle politique qui doit «contribuer à l'atteinte des grands objectifs collectifs que s'est donnés et se donnera le Québec en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de lutte contre les changements climatiques, de réduction de la consommation de pétrole, d'amélioration de la santé, (...)» et encore «(...) l'action des ministères et organismes de l'État, qui prennent tous des décisions [doivent s'ancrer] de façon permanente sur le territoire, soit cohérente avec ladite Politique<sup>4</sup>». C'est pourquoi il est questionnable de trouver, dans le document de consultation, en page 21, «(...) malgré une croissance économique soutenue projetée pour les prochaines années (développement du Nord québécois et autres projets d'envergure), les émissions de GES du Québec auraient tendance à se stabiliser au cours des prochaines années en raison, notamment, de la mise en oeuvre des mesures de réduction de GES prévues pour la période 2013-2030». C'est donc dire qu'on invite les Québécoises et Québécois à déployer des efforts impressionnants de réduction pour compenser les émissions de GES du Plan Nord.

Un autre exemple probant, qui n'est pas illustré dans le document de consultation, est l'autorisation délivrée à un Complexe d'Affaires de Laval par le MDDELCC, en 2015, au moment même de ces consultations, pour la destruction d'un milieu humide de situation 1 sans compensation. C'est donc que l'on consulte sur la réduction des GES, mais que les ressources naturelles qui nous participent justement à l'atteinte de la cible québécoise, et ce, gratuitement, ne font pas partie de l'équation.

Ces situations présentent un manque de cohérence que l'on ne peut que questionner. Selon le ROBVQ, toutes les décisions du gouvernement du Québec doivent être cohérentes et viser globalement à offrir à tous les Québécoises et Québécois des milieux de vie agréables en visant l'adaptation et la résilience aux changements climatiques des collectivités, et ce dans le respect de la cible de réduction des GES.

---

<sup>4</sup> <http://www.ariane.quebec/declaration/>

# Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030

## Mémoire du ROBVQ

### RECOMMANDATIONS

- ▀ Le ROBVQ invite le gouvernement à viser l'atteinte de la cible de 40% sous le niveau de 1990 ;
- ▀ Le ROBVQ invite le gouvernement à limiter l'utilisation du marché du carbone pour atteindre sa cible de réduction de GES au Québec;
- ▀ Le ROBVQ recommande au gouvernement du Québec de développer des projets cohérents avec l'atteinte de la cible de réduction des GES;
- ▀ Le ROBVQ invite le gouvernement à se doter d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et à la respecter pour l'ensemble des projets développés.

### 4.1 Autres mesures de réduction

Plusieurs mesures concrètes pour l'eau pourraient être entreprises comme la conservation, la restauration et la création des milieux humides qui agissent comme puits de carbone ou encore le reboisement, notamment des zones littorales.

D'autres mesures de réduction qui ne concernent pas l'eau pourraient être mises de l'a'eau, des mesures qui peuvent sembler avoir moins d'impacts, mais qui permettraient au gouvernement du Québec d'agir concrètement. Par exemple:

- le gouvernement pourrait être un modèle dans l'application sur l'ensemble de son parc immobilier (incluant les édifices tels que les hôpitaux, les édifices à bureaux, les écoles, les SCHSLD, etc.) des mesures d'économie d'énergie, ce qui devrait inclure des toilettes à double chasses d'eau, des urinoirs sans eau, l'emploi exclusif de lumières DEL et de méthodes de chauffage et de climatisation ayant peu de retombées, comme le système installé dans les bâtiments de l'Institut de réadaptation physique de la région de Québec dans les années 90 ou encore des toitures végétales;
- le gouvernement pourrait réviser les normes écoénergétiques pour les bâtiments non résidentiels et veiller à l'application des meilleures normes pour ses propres bâtiments;
- le parc automobiles du gouvernement pourrait être électrique ou au gaz naturel pour la police de Québec, les autobus scolaires ou encore ne pas remplacer, au terme de leur vie utile, les voitures des ministères pour les déplacements des employés et conclure une entente avec Communauto;
- l'octroi des contrats auprès des attributaires devrait être sujet à vérification de l'empreinte écologique des compagnies qui soumissionnent et conditionnelle à ce que les meilleures pratiques soient valorisées pour l'attribution des contrats.

## **Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030**

### **Mémoire du ROBVQ**

Des mesures de réduction du besoin en transport doivent également être mises de l'avant par le gouvernement qui doit assumer un rôle dans ce dossier : télétravail, formation à distance, téléconférence, etc. qui ne peuvent être possibles que par le déploiement des réseaux de télécommunications fiables et efficaces partout au Québec.

#### **RECOMMANDATIONS**

- ▄ Le ROBVQ recommande au gouvernement de réviser les normes écoénergétiques pour les bâtiments non résidentiels et les appliquer dans la gestion de ses propres bâtiments ;
- ▄ Le ROBVQ recommande au gouvernement d'être un modèle dans l'application de mesures d'économie énergétique pour l'ensemble de son parc immobilier et automobiles ;
- ▄ Le ROBVQ recommande que le gouvernement octroie ses contrats dans tous les domaines en fonction de l'empreinte écologique des compagnies qui en seront attributaires;
- ▄ Le ROBVQ recommande au gouvernement de prendre en considération la réduction des besoins en transport en assurant le déploiement de réseaux de télécommunications fiables et efficaces partout au Québec.

La réduction des GES, tel que mentionné précédemment, est essentielle, mais elle doit s'accompagner de mesures d'adaptation pour faire face aux changements qui peuvent, entre autres, avoir des répercussions majeures sur la santé et la sécurité des citoyens.

#### **5. Plan de lutte aux CC et Plan d'adaptation et de résilience aux CC**

Le gouvernement a adopté 2 Plans d'actions aux CC et une Stratégie gouvernementale d'adaptation aux CC. À cet effet, «Le Québec agit également en adaptation en mettant en oeuvre sa Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques. Celle-ci permettra de réduire les vulnérabilités et de renforcer la résilience de la société québécoise face aux impacts des changements climatiques<sup>5</sup>». Pourtant, 3 ans après l'adoption de cette Stratégie, force est de constater que peu est fait pour l'adaptation et la résilience des collectivités face aux changements climatiques.

---

<sup>5</sup> Document de consultation, page 52.

## **Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030**

### **Mémoire du ROBVQ**

Dans son document de consultation, le gouvernement semble très enthousiaste quant à la rapidité qu'auront pour effets les changements de comportements et d'habitudes sur la réduction des GES. Le ROBVQ ne partage pas cet enthousiasme et se range plutôt du point de vue de l'ONU à ce sujet. Dans son rapport « Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques », l'ONU stipule que « Les tentatives pour atténuer les effets des changements climatiques ont commencé, mais leur action est trop lente pour produire des résultats rapidement. Il est donc à la fois urgent et plus efficace sur le plan des coûts de commencer à s'adapter dès maintenant<sup>6</sup> ». C'est pourquoi le ROBVQ propose au gouvernement de mettre de l'avant sa stratégie de réduction des GES en parallèle avec un Plan d'adaptation et de résilience aux changements climatiques beaucoup plus important que sa Stratégie présentée en 2013.

Nous allons plus loin en proposant au gouvernement de défendre cette position; la nécessité pour les États de se fixer une cible de réduction et de proposer des Plans d'adaptation et de résilience lors de l'événement qui se tiendra à Paris en décembre prochain. Le gouvernement du Québec devrait également être signataire du Pacte de Paris comme plusieurs autres états, et s'engager dans l'adaptation et la résilience des collectivités face aux changements climatiques dans le domaine de l'eau.

Selon le ROBVQ, l'adaptation aux CC ne consiste pas seulement à modifier nos comportements pour vivre dans une société à économie verte moins consommatrice de pétrole, mais à agir collectivement pour s'adapter à leurs impacts éventuels en tenant compte des vulnérabilités de nos collectivités, de nos institutions et de nos écosystèmes.

À cet effet, la résilience se définit comme étant « La capacité d'un système social ou écologique à absorber les perturbations tout en conservant la même structure fondamentale et le même fonctionnement, la capacité de s'auto-organiser, ainsi que la capacité de s'adapter au stress et au changement<sup>7</sup> », alors que l'adaptation se définit comme « (...) étant l'ensemble des initiatives et mesures destinées à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains face aux

---

<sup>6</sup> Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques, Nations Unies, 2009, p. 1  
[http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/publications/documents/Guidance\\_water\\_climate\\_f.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/publications/documents/Guidance_water_climate_f.pdf)

<sup>7</sup> ARUC-DCC adapté de IPCC, 2007  
<http://www.defisdescommunautescotieres.org/public/documents/glossaire/Glossaire.pdf>

## **Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030**

### **Mémoire du ROBVQ**

impacts effectifs ou escomptés des changements climatiques<sup>8</sup>». Les concepts de résilience font référence à la capacité d'absorption et celle de recouvrement, la capacité d'utiliser les innovations technologiques, la capacité d'auto-organisation et d'innovation sociale, les processus d'apprentissage et une capacité absolument incontournable qui est celle d'acceptation et d'anticipation des moyens pour s'adapter. Au-delà de l'hydraulicité, des crues printanières et des pluies torrentielles, des problématiques d'étiage et de l'augmentation de la température, on doit d'abord et avant tout comprendre et outiller les collectivités du Québec afin de développer leur capacité de résilience face à ces situations. Elles doivent aujourd'hui être en mesure d'agir concrètement et promptement, et ce, malgré le contexte d'incertitude quant aux impacts précis du changement climatique. C'est pourquoi le ROBVQ demande que le Plan gouvernemental permette non seulement l'adaptation aux changements climatiques, mais également de renforcer la résilience des collectivités.

#### **RECOMMANDATIONS**

- Le ROBVQ recommande au gouvernement d'adopter en complément du Plan d'action sur les CC, un Plan d'adaptation et de résilience aux CC conséquent;
- Le ROBVQ invite le gouvernement du Québec à être signataire du «Pacte de Paris sur l'eau» et à présenter à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de décembre 2015 un Plan de réduction des émissions de GES et un Plan d'adaptation et de résilience aux changements climatiques qui inclurait, entre autres, des mesures d'adaptation pour les ressources en eau et des actions pour renforcer les capacités de résilience des collectivités.

#### **5.1 Le financement des mesures du PACC II et du Plan d'adaptation et de résilience aux CC**

Les Plans d'action sur les CC 2006-2012 et 2013-2020 sont essentiellement des plans de lutte aux changements climatiques avec 93% des budgets qui y sont consacrés. Les mesures d'adaptation comprises dans ces plans d'actions avaient pour objectifs premiers «d'accroître la

---

<sup>8</sup> GIEC (2008), Sixième rapport technique sur le changement climatique et l'eau, dernière consultation le 19 septembre 2012. <http://www.ipcc.ch/pdf/technical-papers/climate-change-water-en.pdf>.

## Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030

### Mémoire du ROBVQ

connaissance en matière d'adaptation aux changements climatiques [...]»<sup>9</sup>, ce que confirme le Bilan du Fonds Vert, page 50 «[...] une part substantielle des investissements faits à ce jour [dans le PACC 2006-2013] visait le soutien et le développement des connaissances dans ce domaine ainsi que la surveillance et l'acquisition de données climatiques». Quant à la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques, **elle n'est pas directement financée**. Ses quatre enjeux majeurs sont : le bien-être de la population et des communautés, la poursuite des activités économiques, la pérennité et la sécurité des bâtiments et des infrastructures et le maintien des services écologiques essentiels.

Pour le ROBVQ, l'adaptation et la résilience aux changements climatiques doivent d'abord et avant tout concerner les aspects sociaux et humains des collectivités. C'est pourquoi le ROBVQ souligne la nécessité de mettre en oeuvre des solutions concrètes dans les collectivités du Québec le plus rapidement possible.

Les municipalités, entreprises et citoyens du Québec bénéficieront certes du réinvestissement des revenus du marché du carbone dans des mesures de réduction, mais comme l'espère le ROBVQ, aussi dans des mesures d'adaptation et de résilience. C'est pourquoi les réinvestissements des revenus du marché du carbone ne devraient pas être investis exclusivement pour la réduction des CC. L'adaptation aux CC et le renforcement des capacités de résilience seront sans nul doute très coûteuses et absolument incontournables. En effet, l'argent public investi dans les mesures d'adaptation comme des prises d'eau alternatives, le retrait des habitations en zones inondables ou la modification au niveau des barrages ne peut remplacer la nécessité pour les collectivités de vivre avec le changement, de devenir résilient en s'organisant, en anticipant le changement et en faisant la veille d'information. **Un plan d'adaptation sans plan pour renforcer la capacité de résilience des collectivités serait, de l'avis du ROBVQ, peu efficace.**

Bien que le PACC 2013-2020 présente certaines actions en adaptation pour un investissement de 74,2M\$ (priorités 26 à 30) plusieurs ne semblent avoir été entreprises à ce jour. En effet, des programmes de financement pour mettre en oeuvre le PACC II ne semblent pas encore accessibles et ce 2 ans après son adoption. Il est primordial que des programmes de financement soient disponibles rapidement, pour tous les acteurs, afin qu'ils mettent en oeuvre les actions du PACC II.

---

<sup>9</sup> PACC, Bilan 2012-2013, page 66.

## Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030 Mémoire du ROBVQ

Le ROBVQ rejoint l'avis de la FTQ concernant le remboursement de la dette qui nuit à l'environnement. Le Fonds des générations, qui vise à réduire la dette fiscale des Québécoises et Québécois devrait être mis à contribution, car un déficit environnemental se traduira nécessairement par des impacts importants sur l'économie et les conditions de vie des générations futures. C'est pourquoi le Fonds des générations doit être non seulement un outil permettant de réduire la dette fiscale, mais devenir un outil pour réduire la dette environnementale des générations futures.

### RECOMMANDATIONS

- ▄ Le ROBVQ recommande au gouvernement de financer de façon importante un Plan d'adaptation et de résilience aux CC à même les revenus du marché du carbone déposés dans le Fonds vert ;
- ▄ Le ROBVQ recommande au gouvernement qu'un pourcentage à définir du Fonds des générations soit versé pour le financement des actions des Plans d'action sur les CC et du Plan d'adaptation et de résilience aux CC ;
- ▄ Le ROBVQ recommande au gouvernement, pour faire suite au commentaire du VG sur la gestion du Fonds vert, que la gestion de ce Fonds soit transparente et qu'un bilan annuel de l'utilisation de ces Fonds soit déposé par le gouvernement ;
- ▄ Le ROBVQ recommande au gouvernement de créer rapidement des **programmes** de lutte, d'adaptation et de résilience aux CC de façon à financer dès maintenant les actions définies dans ces plans ;
  - ▄ À cet effet, le ROBVQ recommande en particulier:
    - ▄ que le Programme Climat Municipalités du MAMOT, qui a pris fin en 2013, soit renouvelé et axé sur les actions concrètes pour se prémunir contre les impacts des CC sur leur territoire. Ce programme devrait également financer non seulement l'élaboration, n, mais aussi la mise en oeuvre des actions concrètes des Plans d'action de lutte et des Plans d'adaptation et de résilience aux CC des municipalités. Financement de la mise en oeuvre que ne permettait pas l'ancien programme.
    - ▄ De mandater les OBV, avec les ressources appropriées, afin qu'ils appliquent la démarche d'intégration de la variabilité climatique dans les Plans directeurs de l'eau et pour faire la promotion des actions de ces PDE auprès des acteurs et des collectivités;

## Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030

### Mémoire du ROBVQ

- ➡ De mandater les OBV afin qu'ils accompagnent les acteurs de l'eau pour adapter leurs pratiques face aux changements climatiques ;
- ➡ De mandater les OBV afin qu'ils accompagnent les communautés vulnérables de leur zone pour qu'elles renforcent leurs capacités de résilience.

### 5.2 Une Alliance pour l'adaptation et la résilience aux changements climatiques

En plus d'un Plan d'adaptation et de résilience aux CC que le ROBVQ souhaite voir le gouvernement adopter, le ROBVQ souhaite voir émerger une alliance sur le sujet. Une alliance sur l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, qui aurait pour objet de faire émerger et consolider des mesures d'adaptation dans tous les secteurs d'activités afin que la société québécoise soit en mesure de contrer les impacts des changements climatiques dans une économie résiliente et équitable et un environnement propice à la santé des populations et des écosystèmes.

Une telle alliance aurait pour mandat de :

- sensibiliser les élus politiques aux mesures d'adaptation et de résilience et l'ensemble des acteurs et du grand public via un espace d'information, des forums interactifs, des réunions publiques ou conférences.
- Assurer une veille sur les mesures d'adaptation et de résilience au niveau international et local.
- Favoriser l'échange sur les expériences et les bonnes pratiques, en particulier par des communautés de pratique et des Webinaires.
- Publier des lettres d'information, des dossiers techniques, des fiches de présentation et des exemples à suivre.
- Accompagner des projets et des opérations à caractère novateur et expérimental.

Le ROBVQ fait actuellement le démarchage auprès d'organismes afin de créer cette Alliance dont l'arrimage avec le Plan d'adaptation et de résilience aux CC est primordial.

### **RECOMMANDATION**

- ➡ Le ROBVQ souhaite l'appui du gouvernement dans la création d'une alliance pour l'adaptation et la résilience aux changements climatiques.

**Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre  
du Québec 2030  
Mémoire du ROBVQ**

# Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030

## Mémoire du ROBVQ

### 6. Évaluation environnementale et stratégique (EES)

Le PACC 2006-2013 a permis l'acquisition de connaissances importantes dans les domaines hydrique et climatique, entre autres. Cependant, il serait pertinent d'utiliser l'évaluation environnementale et stratégique pour combler les lacunes d'information sur l'eau et les changements climatiques notamment en ce qui concerne la gestion des barrages, les inondations, les eaux souterraines, et tous les aspects sociaux nécessaires pour développer les capacités de résilience et d'adaptation des collectivités. Ouranos et l'ARUC-DCC de même que différents ministères et autres chercheurs pourraient être impliqués pour réaliser cette série d'études qui permettrait de faire le point sur la situation et d'éviter les problèmes de cohérence dans les décisions gouvernementales soulevés précédemment.

L'évaluation environnementale et stratégique est un outil, au même titre que le serait une Politique d'aménagement du territoire, qui permet de développer une vision intégrée et globale d'un État sur des thématiques données. En effet, l'évaluation environnementale et stratégique se définit au Québec comme « (...) un processus systématique visant à évaluer les conséquences environnementales des politiques, des plans ou des programmes. Elle permet de s'assurer que l'ensemble de ces conséquences soit pris en compte de manière appropriée, au même titre que les considérations économiques et sociales, précédant le processus de décision. En d'autres termes, l'ÉES fait en sorte que les politiques, les plans et les programmes sont élaborés dans le respect des principes de développement durable.<sup>10</sup>». Les Nations Unies ajoutent que l'évaluation environnementale et stratégique « (...) vise à obtenir de meilleures stratégies, allant de la législation et des politiques de développement nationales à des plans sectoriels et spatiaux plus concrets. L'ÉES aide à identifier, évaluer et comparer les différentes manières dont une politique, un plan ou un programme peut atteindre ses objectifs.<sup>11</sup>».

Les évaluations environnementales et stratégiques sont utilisées dans plusieurs pays afin de tenir compte des changements climatiques sur l'eau comme au Vietnam et en France. «L'EES partage de nombreuses caractéristiques avec la GIRE [*Gestion Intégrée des Ressources en Eau*], comme l'intégration des considérations environnementales et sociales dans les décisions multisectorielles, le suivi et l'évaluation des résultats, les approches participatives,

---

<sup>10</sup> <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/evaluation-strategique.htm>

<sup>11</sup> Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques, Nations Unies, 2009, p. 30  
[http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/publications/documents/Guidance\\_water\\_climate\\_f.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/publications/documents/Guidance_water_climate_f.pdf)

## Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030 Mémoire du ROBVQ

l'élargissement des perspectives au-delà des questions sectorielles immédiates, et l'accent mis sur le produit ainsi que sur le processus. L'EES peut donc appuyer la gestion de l'eau tout en tenant compte des changements climatiques<sup>12</sup>».

Au Québec, la mise en oeuvre de la GIRE a été confiée aux organismes de bassins versants (OBV). C'est donc dire que les OBV peuvent jouer un rôle crucial dans l'adaptation aux changements climatiques pour les usages de l'eau au sens large : «Étant donné que l'adaptation aux changements climatiques est une responsabilité non seulement du secteur de l'eau, mais aussi des divers autres secteurs apparentés (tourisme, agriculture, énergie, etc.), l'EES est un véhicule qui peut aider à mettre en oeuvre les principes de la GIRE. En tant qu'instrument (de plus en plus) légalement établi, neutre sur le plan sectoriel, largement appliqué, l'EES peut aider à intégrer les principes de la GIRE au-delà des limites du secteur de l'eau. [...] Il y a donc tout intérêt à réfléchir plus avant à la valeur ajoutée apportée par la combinaison de la GIRE et de l'EES lorsqu'on travaille à la mise en oeuvre de l'adaptation aux changements climatiques<sup>13</sup>».

Inclure la démarche de la Boîte à outils pour l'intégration de la variabilité climatique dans les Plans directeurs de l'eau des OBV proposée par le ROBVQ permettrait d'obtenir un portrait de la vulnérabilité des collectivités, par bassin versant donc, en fonction du territoire naturel d'écoulement des eaux et d'établir, en concertation avec l'ensemble des usagers (agriculteurs, forestiers, municipalités, institutions, organismes communautaires, autochtones, etc.) de ce territoire un Plan d'adaptation et de résilience aux CC. Ainsi, les notions de changement climatique, d'incertitude et de vulnérabilité seraient incluses à toutes les prises de décisions des acteurs de l'eau. Cette façon de faire sera sans aucun doute bénéfique partout au Québec, mais demandera un effort de décentralisation de l'information importante.

### RECOMMANDATION

- Le ROBVQ recommande au gouvernement de tenir une série d'études dans le cadre d'une évaluation environnementale et stratégique sur l'eau et les CC qui permettrait de faire le point sur la situation et éviter les problèmes de cohérence dans les décisions gouvernementales ;

---

<sup>12</sup> *Idem*

<sup>13</sup> *Supra, note 14*

# Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec 2030

## Mémoire du ROBVQ

- Le ROBVQ recommande au gouvernement d'inclure la démarche d'intégration de la variabilité climatique proposée par le ROBVQ dans les Plans directeurs de l'eau des OBV et de leur donner les ressources financières nécessaires à cette démarche.

### 7. Conclusion

Le ROBVQ est heureux que le gouvernement du Québec s'engage à réduire ses émissions de GES dans la cadre du COP21. Il propose néanmoins au gouvernement de déposer un engagement pour une réduction de 40% en dessous du seuil de 1990, de même qu'un Plan d'adaptation et de résilience aux CC financé à même le marché du carbone et du Fonds des générations.

Le ROBVQ recommande également au gouvernement d'utiliser des outils, tels que la Politique d'aménagement du territoire, l'évaluation environnementale et stratégique et la Gestion intégrée des ressources en eau afin de planifier globalement les actions à mettre en oeuvre en réduction, en adaptation et en renforcement des capacités de résilience. Le Plan directeur de l'eau des OBV devrait inclure une démarche d'intégration de la variabilité climatique afin de déterminer les vulnérabilités des collectivités et les mesures d'adaptation et de résilience qui doivent être mises en oeuvre.

Cette consultation est pour le ROBVQ une première étape menant à d'autres échanges concertés sur les moyens à mettre en oeuvre afin d'atteindre cette cible et d'adapter nos usages de l'eau et de renforcer la résilience des collectivités aux CC. Plusieurs questionnements demeurent comme la nécessaire collaboration transfrontalière et l'accès aux données et informations de toutes les parties prenantes pour atteindre nos objectifs.

Le ROBVQ rappelle finalement la nécessaire cohésion dans les actions du gouvernement qui propose d'une part, une cible ambitieuse de réduction des GES, et de l'autre, un projet de transport d'hydrocarbures, l'exploitation des hydrocarbures à Anticosti, la destruction de milieux humides sans compensation adéquate et le développement du Plan Nord sur son territoire. Bien que le marché du carbone soit une excellente initiative du gouvernement, il ne devrait pas être employé pour diminuer l'effort de réduction en sol québécois.

**Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre  
du Québec 2030**  
**Mémoire du ROBVQ**

Annexe 1<sup>14</sup>

Impact des changements climatiques sur les régimes de crue, d'étiage et d'hydraulicité à l'horizon 2050

<b>Effets sur la qualité et la quantité de l'eau</b>	
<i>Baisse des niveaux et des débits des cours d'eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allongement et intensification de la période d'évapotranspiration ;</li> <li>- Débit plus faible et hausse de températures pourraient réduire le renouvellement de l'eau, la dilution des matières organiques et des substances chimiques dans les eaux de surface ;</li> <li>- Prolifération des algues et bactéries.</li> </ul>
<i>Modification du régime pluviométrique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de l'érosion des sols ;</li> <li>- Diminution des approvisionnements en eau souterraine ;</li> <li>- Accentuation du ruissellement des pesticides, des déjections animales et des fertilisants chimiques vers les eaux de surface ;</li> <li>- Problèmes de débordements de réseaux d'égouts ;</li> <li>- Température moyenne plus élevée génère une consommation d'eau plus importante ;</li> <li>- Pénuries d'eau potentielles peuvent engendrer des conflits d'usage dans les zones agricoles, entre les villes ;</li> <li>- Qualité microbienne affectée.</li> </ul>
<i>Augmentation de la salinité du Saint-Laurent</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la salinité de certains secteurs du Saint-Laurent ;</li> <li>- Augmentation de la salinité de l'embouchure des tributaires du Saint-Laurent ;</li> <li>- Déplacement de la jonction de l'eau salée et de l'eau douce qui affecterait la région de la ville de Québec.</li> </ul>
<b>Effets sanitaires des impacts du CC sur l'eau</b>	
<i>Contamination microbienne</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement du risque de contamination microbienne;</li> <li>- Accroissement du risque de contamination chimique ;</li> <li>- Accroissement du risque de contamination biotoxines naturelles de l'eau ;</li> <li>- Menace à la sécurité des personnes (incendie) ;</li> <li>- Menace à la sécurité alimentaire.</li> </ul>

<sup>14</sup> Eau et santé, examen des initiatives actuelles d'adaptation aux changements climatiques du Québec, Giguère et Gosselin, 2006, Institut national de santé publique du Québec. [http://www.ouranos.ca/media/publication/42\\_Rapport\\_Giguere2\\_sante\\_2006.pdf](http://www.ouranos.ca/media/publication/42_Rapport_Giguere2_sante_2006.pdf)

**Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre  
du Québec 2030**

**Mémoire du ROBVQ**

<b>Effets sur la qualité et la quantité de l'eau</b>	
<i>Contamination chimique</i>	- Contamination par la pollution chimique, tels que les pesticides et herbicides.
<i>Contamination par biotoxines naturelles</i>	- Formation et maintien des fleurs d'eau de cyanobactéries ;
<i>Effets sur la sécurité des personnes</i>	- Pénurie d'eau (sécheresse, diminution des débits, etc.) peut représenter des risques liés à la diminution de pression dans les aqueducs. - Blessures, décès, destruction des biens personnels, syndrômes post-traumatique, etc.
<i>Effets sur la sécurité alimentaire</i>	- Diminution de la production agricole.

Québec, vendredi 23 octobre 2015

Mesdames et Messieurs les Commissaires  
Commission sur le transport et l'environnement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3e étage, Bureau 3.15  
Québec (Québec) G1A 1A3

CTE - 036MA  
C.P. – Cible de  
réduction d'émissions  
de gaz à effet de serre  
du Québec pour 2030

**Objet: Précisions suite à la présentation de notre mémoire sur la cible GES**

Mesdames et Messieurs les Commissionnaires,

La présente vise à préciser certains éléments de notre mémoire qui ont soulevé des questionnements de votre part, le mercredi 21 octobre 2015, lors de notre présentation en fin d'après-midi.

### **Maigres investissements en adaptation**

Nous avons affirmé, lors de notre présentation, que le PACC 2006-2012 avait financé peu de mesures d'adaptation aux changements climatiques, soit 7% de l'enveloppe totale de 1,2G\$ pour un investissement de 84,6 M\$, alors que le PACC 2013-2020 qui présente un budget total de 3,3G\$ comptait financer uniquement 5% de mesures d'adaptation, soit pour 181 M\$. Nous vous confirmons aujourd'hui ces informations et nous vous invitons à lire les documents joints, produits par le gouvernement du Québec et qui sont la source de notre information à ce sujet.

### **Mesures d'adaptation et de résilience nécessaires**

Le financement des mesures d'adaptation et de résilience doit être beaucoup plus important et plus près des collectivités, c'est là l'essentiel de notre message. Des fonds doivent être disponibles, dès maintenant, afin que les collectivités s'outillent pour s'adapter (donc en terme de modification des infrastructures par exemple) et qu'elles développent leur capacité de résilience lorsqu'un événement climatique survient (donc en terme d'organisation sociale pour assurer l'évacuation de toutes les résidences et le transfert des résidents vers un point de ralliement, par exemple).

Les collectivités doivent être informées et accompagnées dans cette adaptation complexe qui dépasse, généralement, largement leur compétence. C'est pourquoi l'arrimage entre les impacts des changements climatiques et les plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants (OBV) nous semble non seulement un incontournable pour permettre aux acteurs de l'eau de prendre des décisions éclairées, mais également une façon pour le gouvernement d'obtenir la certitude que toutes les collectivités du Québec seront impliquées dans la recherche de solutions.

Espérant que ces quelques informations mettent en lumière des éléments qui vous ont semblé manquer de précision mercredi, veuillez accepter, Mesdames et Messieurs les Commissaires, nos salutations les meilleures.

Handwritten signature of Jean-Paul Raïche in cursive script.

Jean-Paul Raïche  
Président

Handwritten signature of Marie-Claude Leclerc in cursive script.

Marie-Claude Leclerc  
Directrice générale

# Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC 2006-2012)

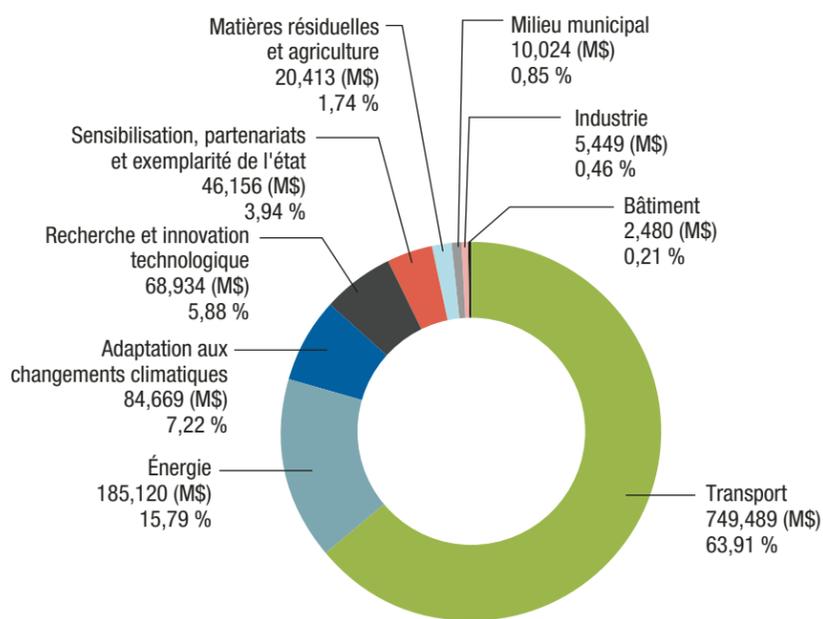
## CIBLE DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) : 6 % SOUS LE NIVEAU DE 1990 EN 2012

### Le PACC 2006-2012 en bref

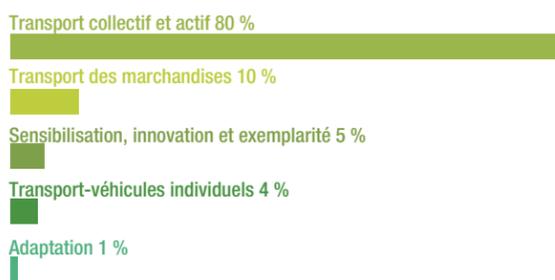
- 9 ministères partenaires financiers
- 26 mesures de réduction d'émissions de GES et d'adaptation dans les secteurs clés de l'économie québécoise
- 2006 : Création du Fonds vert
- 2007 : Instauration de la redevance sur les carburants et combustibles fossiles (revenus fixes de 200 M\$/an)

### Budget total : 1,2 G\$

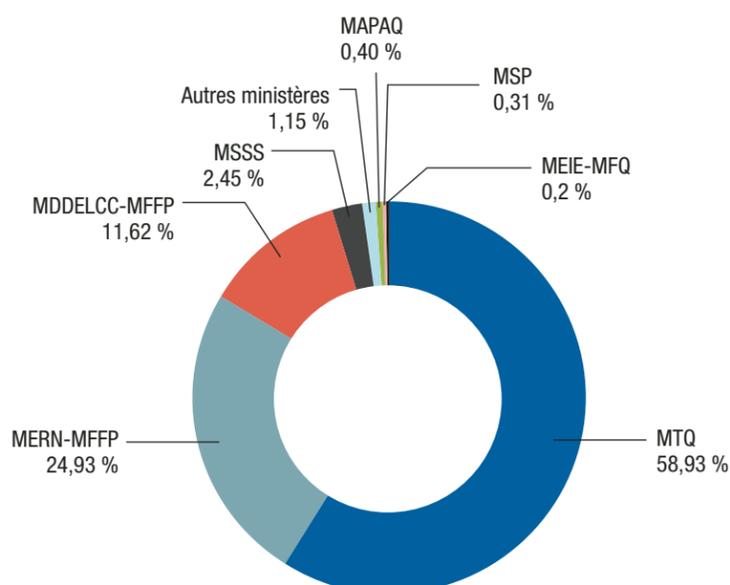
#### Répartition des investissements du PACC 2006-2012 par secteur



#### Répartition des investissements pour les actions du PACC 2006-2012 dédiées au transport



#### Répartition budgétaire du PACC 2006-2012 par ministère



### Résultats



**93 %**

Dépenses réalisées



**2,1 millions**

Nombre de tonnes d'émissions de GES réduites pour 2013-2014



**40**

Nombre de programmes lancés



**4 600**

Nombre de projets soutenus en efficacité énergétique



**201,8 millions**

Quantité de litres de mazout lourd non consommé en 2013-2014



**392**

Nombre de projets dans le secteur manufacturier qui ont permis à des entreprises de réduire leur facture énergétique et leurs émissions de GES



**11,5 %**

Augmentation de l'achalandage du transport en commun entre 2007 et 2011



**6 000**

Nombre de véhicules électriques, hybrides ou hybrides rechargeables achetés grâce au programme de rabais à l'achat



**40**

Nombre de projets de recherche soutenus en partenariat avec les universités québécoises



**69 M\$**

D'investissements pour soutenir la recherche et l'innovation, dont les technologies vertes

# Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020)

## CIBLE DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) : 20 % SOUS LE NIVEAU DE 1990 D'ICI 2020

### Le PACC 2013-2020 en bref

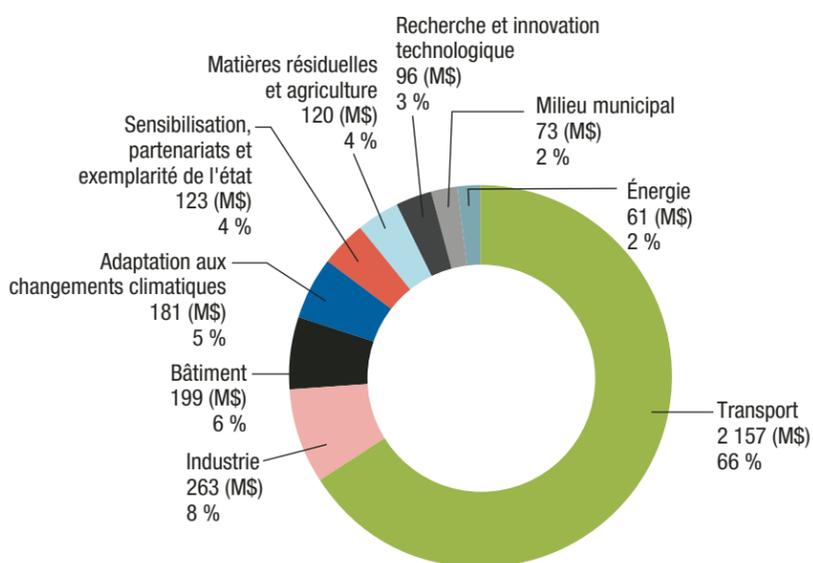
- 12 ministères partenaires financiers
- 30 priorités de réduction d'émissions de GES et d'adaptation dans les secteurs clés de l'économie québécoise
- Atteinte de la cible garantie par le marché du carbone Québec-Californie
- 2008 : Adhésion du Québec à la Western Climate Initiative
- 2009 : Établissement de la cible 2020 lors d'une commission parlementaire
- 2008 à 2011 : Développement du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (SPEDE)
- 2013 : Entrée en vigueur du SPEDE québécois
- 2014 : Liaison du SPEDE du Québec avec celui de la Californie : premier marché du carbone au monde à être géré et exploité par des États fédérés de pays différents
- 2015 : Entrée des distributeurs de carburants et de combustibles fossiles au marché du carbone

### Cadre d'élaboration du PACC 2013-2020

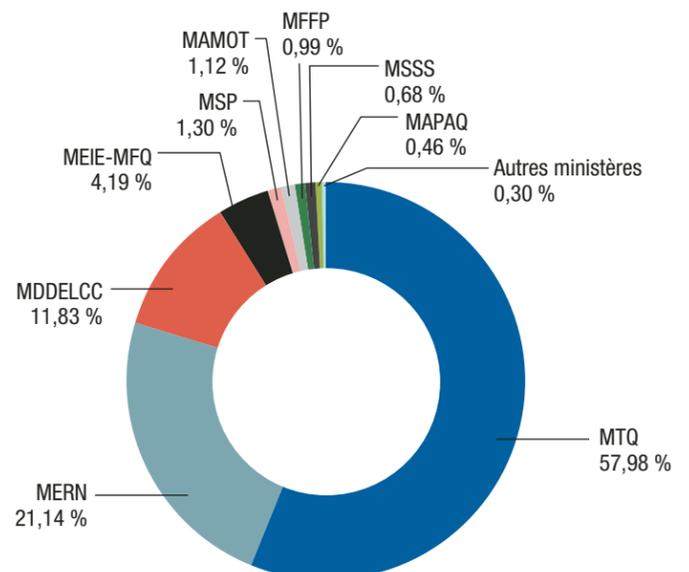
- Expérience du PACC 2006-2012
- 12 sous-comités sectoriels (18 mois)
- Consultation publique sur le Web (52 mémoires de groupes et 30 mémoires de citoyens)
- Tournée régionale de consultations (9 rencontres)
- Comité consultatif du ministre
- Rapport du commissaire DD sur le PACC 2006-2012 – mai 2012
- Lancement du PACC 2013-2020 – juin 2012

## Budget total : 3,3 G\$

### Répartition budgétaire du PACC 2013-2020 par secteur



### Répartition budgétaire du PACC 2013-2020 par ministère



### Répartition des budgets pour les actions du PACC 2013-2020 dédiées au transport



## Résultats à ce jour



**12 %**

Pourcentage des dépenses au 28 février 2015



**6**

Nombre de ventes aux enchères réalisées dans le cadre du marché du carbone, dont 4 québécoises et 2 conjointes Québec-Californie



**936 700 t.**

Nombre de tonnes d'émissions de GES réduites au 31 mars 2014



**11**

Nombre de programmes lancés



**5,5 M\$**

D'investissements pour soutenir la recherche et l'innovation, dont les technologies vertes



**332 M\$**

Revenus générés par le marché du carbone